

rétablissement intégral des relations avec les établissements financiers internationaux. En conséquence, ni les banques commerciales étrangères ni les autres sources de financement comme la Banque mondiale ou la SEE ne sont disposées, pour le moment, à prêter de l'argent aux entreprises péruviennes.

Un certain allègement s'est produit grâce à d'importantes réductions du tarif des douanes. On a abandonné les politiques protectionnistes; en octobre 1990, le tarif douanier a été réduit et simplifié, au profit d'une structure tarifaire à trois volets, prévoyant des taux de 15 %, 25 % et 50 %. D'autres changements apportés en mars 1991 ont simplifié davantage encore le système; on a conservé uniquement deux taux, 15 % et 25 %, ce qui donne un tarif global moyen de 17 %. (Divers autres taxes, totalisant environ 16 %, s'ajoutent à ce taux.) Bien que certains manufacturiers se soient opposés vigoureusement à ces réductions, l'industrie minière dans son ensemble s'est réjouie de ces mesures.

Dans le cadre du processus de transfert des ressources à de nouvelles administrations régionales, la propriété de certaines exploitations et concessions minières a été transmise aux autorités régionales. C'est le cas de la mine de Tintaya, par exemple, qui appartient maintenant à la région Inca et qui a son siège social à Cuzco. En ce qui a trait aux mines d'or de San Antonio de Poto, la société Minero Peru a conservé les deux tiers des actions et le reste appartient à la région. Certains problèmes de propriété et de compétence se sont posés, comme en témoigne le conflit récent entre la société Minero Peru et la région Grau, dans le nord du pays, concernant l'appel d'offre (non valable selon Minero Peru) lancé par la région en vue du développement de l'importante mine de phosphate de Bayovar.

Les craintes que Centromin et Minero Peru soient démembrées par suite de l'application de la politique de transfert des